



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

CAMSP DEFICIENCE SENSORIELLE

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 5

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
AGREMENT	7
PRESENTATION DES LOCAUX.....	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS.....	7
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	9
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES	9
EVOLUTION DE LA POPULATION	10
SCOLARITE	11
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE.....	12
– L'ACTIVITE	14
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS.....	14
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS	14
LES ACTIVITES RECURRENTES	14
LES PROJETS DE L'ANNEE	22
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT	24
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....	24
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	25
– L'ORGANISATION DU SERVICE	27
LE PROJET DE SERVICE.....	27
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2	32
L'ORGANISATION INTERNE.....	33
LA DEMARCHE QUALITE	34
LES EVENEMENTS INDESIRABLES	37
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM	37
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS	40



- RESSOURCES HUMAINES41
 - ORGANIGRAMME41
 - MOBILITES, RECRUTEMENTS.....42
 - AJUSTEMENTS DE POSTES.....43
 - ACTIONS DE FORMATION.....43
- PERSPECTIVES POUR L’ANNEE 202547
- LISTE DES REDACTEURS49



INTRODUCTION

CAMSP SENSORIEL

Le présent rapport décrit l'activité du CAMSP SENSORIEL dans ses aspects qualitatifs pour l'année 2024.

Il vient en complément du rapport d'activité harmonisé qui s'impose à l'ensemble des CAMSP.

L'activité de cette année s'est organisée en particulier autour de la finalisation et la validation du projet d'établissement mais aussi de la réalisation de l'évaluation interne, préparatoire à l'évaluation externe de 2025.

En mobilisant fortement les équipes sur les outils et les procédures, nous avons pu poursuivre la réflexion collective sur les adaptations de nos pratiques en lien avec les évolutions des politiques publiques, et en cohérence avec le projet associatif.

Ainsi, les questions de l'autodétermination et du pouvoir d'agir ont été au cœur de nos échanges.

Les plans d'actions formalisés pour le projet d'établissement et pour l'évaluation externe vont constituer notre feuille de route pour les mois à venir.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle

absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs événements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA)
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

Le CAMSP SENSORIEL de Villeurbanne est issu de la fusion du CAMSP pour déficients visuels et du CAMSP Francisque Colomb pour déficients auditifs. Ces deux CAMSP ont ouvert à quelques mois d'intervalle en 1980 et 1981.

La fusion administrative s'est opérée en janvier 2022.

Le CAMSP SENSORIEL est intégré au dispositif déficience sensorielle qui comprend, le CAMSP SENSORIEL, le S3AS et le PCPE Réseau SENS.

D'une capacité totale de 97 places (51 pour la partie auditive et 47 pour la partie visuelle), le CAMSP accueille des enfants déficients auditifs et visuels avec ou sans handicap associé de 0 à 6 ans. Deux places sont réservées aux enfants porteurs d'un trouble du spectre autistique.

De par sa spécialisation, le CAMSP sensoriel peut intervenir sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, seul ou en appui d'un autre CAMSP polyvalent.

PRESENTATION DES LOCAUX

Le CAMSP SENSORIEL est implanté au 158, rue du 4 Août à Villeurbanne, facilement accessible par le périphérique et les transports en commun.

Il bénéficie de 900 m2 de locaux de plain-pied dans lesquels se trouvent salles d'activités et bureaux.

Il est proche des transports en commun mais ne bénéficie pas de places de parking dédiées.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le CAMSP SENSORIEL a pour vocation la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans présentant une déficience sensorielle, auditive, visuelle ou vestibulaire.

On identifie 6 missions distinctes :

- Le dépistage et le diagnostic précoce des déficits et des troubles ;
- La prévention ou la réduction de l'aggravation des handicaps ;
- Les soins ;
- L'accompagnement familial ;
- Le soutien, l'aide et l'adaptation sociale et éducative
- La formation et l'information auprès des partenaires (mission ressource).

Sur le plan réglementaire, les missions des CAMSP sont définies dans le décret du 15 avril 1976 qui fixe les conditions techniques d'agrément. Celui-ci précise :

« Les centres d'action médico-sociale ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées. Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant. Le dépistage et les traitements sont effectués et la rééducation mise en œuvre, sans hospitalisation, par une équipe composée de médecins spécialisés, de rééducateurs, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, d'assistants sociaux et, en tant que de besoin, d'autres techniciens. Les actions préventives spécialisées sont assurées par des équipes itinérantes, uni ou pluridisciplinaires, dans les consultations spécialisées et les établissements de protection infantile ainsi que, le cas échéant, dans les établissements d'éducation préscolaire ».

Le code de l'action sociale et des familles définit les missions des CAMSP à l'article L. 343-1 :

« Dans les centres d'action médico-sociale précoce, la prise en charge s'effectue sous forme de cure ambulatoire comportant l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire. Elle comporte une action de conseil et de soutien de la famille ou des personnes auxquelles l'enfant a été confié. Elle est assurée, s'il y a lieu, en liaison avec les institutions d'éducation préscolaires et les établissements et services mentionnés à l'article L. 2324-1 ».

Les CAMSP inscrivent également leur action dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui affirme le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Les modalités en sont diversifiées, mais la scolarisation en milieu ordinaire est privilégiée. La loi prévoit de construire avec l'enfant et sa famille un parcours inclusif.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Le CAMSP SENSORIEL accompagne des enfants déficients sensoriels avec ou sans handicap associé de 0 à 6 ans ainsi que leurs parents.

La surdité, ou trouble de la fonction auditive est un trouble sensoriel, lequel est à l'origine d'un développement particulier de l'enfant et qui peut, en l'absence de prise en charge spécifique, entraîner des conséquences multiples sur son développement global (communication, langage, apprentissages scolaires, motricité, intégration sociale, développement psychoaffectif)

Il est important de noter qu'un trouble associé à la surdité est présent dans 40 à 50 % des cas et **un trouble de la fonction vestibulaire est présent** dans près de 60 à 70 % des cas de surdité (ces chiffres sont corroborés par les résultats des bilans vestibulaires systématiques que nous demandons pour les enfants accompagnés par le CAMSP).

Les enfants sourds et leurs familles sont principalement orientés au CAMSP par les services hospitaliers dans le cadre du dépistage néonatal systématique.

La déficience visuelle peut être totale (cécité) ou partielle (malvoyance) avec une privation totale ou partielle de certaines stimulations et interactions avec l'entourage. Elle empêche l'accès à des informations importantes de leur environnement et induit un traitement cognitif différent.

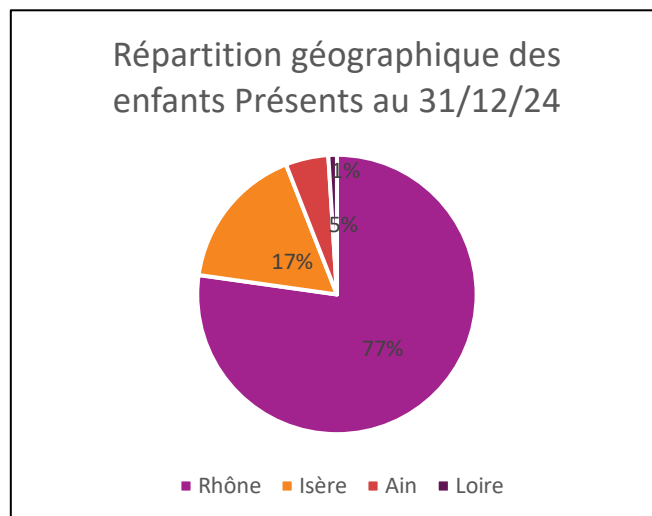
Cette déficience sensorielle est donc à l'origine d'un développement particulier. En cas d'absence d'accompagnement spécifique, le développement peut être impacté dans différents champs : capacités concernant la découverte de l'environnement, capacités de déplacement et coordination globale, communication et langage, apprentissages scolaires, intégration sociale et développement psycho-affectif. Des troubles associés sont fréquents.

Les enfants reçus dans le cadre d'une déficience visuelle sont majoritairement adressés après un dépistage réalisé en service hospitalier d'ophtalmologie ou cabinet spécialisé d'ophtalmologie pédiatrique.

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année toutes déficiences confondues

Accès direct (famille)	3,4%
Education Nationale	1,7%
Secteur hospitalier	81%
Médecine libérale et paramédicaux libéraux	6,9%
Autres CAMSP	6,9%

EVOLUTION DE LA POPULATION



La majorité des enfants accompagnés par le CAMSP est domiciliée dans le département du Rhône. Sur les enfants présents au 31/12, 59 sont domiciliés à moins de 30 minutes contre 42 à plus de 30 minutes. 62% des familles viennent au CAMSP en taxi. Les autres utilisent leur véhicule personnel ou les transports en commun, le site du CAMSP étant bien desservi.

	Age des enfants au 31/12/2025							TOTAL
	Inf 1 an	12-23mois	24-35 mois	36-47 mois	48-59 mois	60-71 mois	+ 72 mois	
Filles	3	14	9	12	3	3		44
Garçons	4	13	13	9	7	9	2	57
TOTAL	7	27	22	21	10	12	2	101

56 % des enfants accompagnés ont moins de 3 ans. Il s'agit essentiellement d'enfants présentant une déficience auditive. Cela s'explique en partie par l'existence en maternité du dépistage néonatal systématique de la surdité qui permet une orientation très précoce. L'équivalent n'existe pas pour la déficience visuelle qui est souvent découverte plus tardivement. Les enfants présentant une déficience visuelle sont plus âgés lorsqu'ils sont admis au CAMSP.

L'âge moyen est de 34,9 mois.

Nombres d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des diagnostics catégoriels de la CIM 11		
	Effectif total	Pourcentage
Troubles du développement intellectuel	6	5,94
Polyhandicap	5	4,95
Troubles du développement du langage ou de la parole	68	67,33
Troubles du spectre de l'autisme	4	3,96
Troubles du développement des apprentissages	3	2,97
Troubles de la coordination motrice du développement	1	0,99
Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyper activité	0	0
Trouble des mouvements stéréotypés	0	0
Troubles du neuro développement non spécifiés	21	20,79
Troubles psychiques	1	0,99
Troubles de l'alimentation et de l'oralité	12	11,88
Troubles du développement moteur	5	4,95
Troubles sensoriels visuels	45	44,55
Troubles du développement de l'audition	57	56,44
TOTAL	228	100
Dont enfants porteurs d'un handicap rare	2	1,95

Les diagnostics correspondent bien à l'agrément du CAMSP. Les déficiences associées impliquent parfois des accompagnements par un CAMSP polyvalent ou le recours à un professionnel libéral (troubles de l'oralité en orthophonie par exemple).

SCOLARITE

Le CAMSP SENSORIEL soutient l'inclusion et la scolarisation. La majorité des enfants est scolarisée dans son école de secteur en maternelle.

Cet accompagnement se concrétise par :

- Liens réguliers téléphoniques avec les enseignants.
- Visites à l'école une à deux fois par an. L'équipe intervient dans les écoles afin de pouvoir observer l'enfant dans son milieu scolaire et adapter la réponse des accompagnements mais surtout afin de donner des préconisations concernant l'installation en classe et les besoins d'adaptation des supports.
- Participation systématique aux ESS et aux équipes éducatives.
- Sensibilisation des enseignants à la déficience visuelle ou auditive.

42% des enfants accompagnés par le CAMSP sont scolarisés de manière effective, certains avec une AESH. Il est à noter que, concernant la déficience auditive, les AESH sont préconisées pour les enfants qui présentent des troubles de l'équilibre (en lien avec des troubles vestibulaires).

Scolarisation des enfants de plus de 3 ans présents au 31/12/24		
Quotité	Nombre	Dont AESH
Temps plein	22	7
Temps partiel	20	7
Aucune scolarisation	3	

Mode de garde principal des enfants présents au 31/12/24	
Aucun mode hormis les parents	17
Famille ou entourage hors parents	1
EAJE et autres accueils collectifs	27
Assistant(e) maternelle	11

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

Entrées et sorties dans l'année		
	Entrées	Sorties
Nbre enfants	58	50

Nombre d'admissions en 2024 par déficience		
	DA	DV
Nbre enfants	25	33

On note cette année un nombre d'admissions en hausse pour les enfants présentant une déficience visuelle et pour la première année, les admissions en déficience visuelle sont supérieures à la déficience auditive. Cette hausse traduit l'important travail de lien effectué par le médecin du CAMSP avec l'équipe médicale du pavillon C de l'Hôpital Edouard Herriot. C'est pour nous une tendance rassurante puisque nous observons une chute des admissions en DV depuis quelques années.

Concernant la déficience auditive, le lien reste fort et constant avec les services hospitaliers et les admissions très régulières. On note un fléchissement de l'arrivée de très jeunes enfants DA au profit d'enfants plus âgés.

Nombre d'enfants présents au 31/12/24 par déficience		
	DA	DV
Nbre enfants	57	44

101 enfants sont présents au 31 décembre 2024, toutes déficiences confondues.
La file active est de **151** enfants pour un agrément de 97 places.

SORTIES EN 2024	
Service médico-social	28
Etablissement médico-social	3
Libéral	6
Autre CAMSP	10
Pas de nécessité de suivi	1
Décès	2
TOTAL	50

La durée moyenne de prise en charge est de 23,84 mois. Il s'agit d'une durée très courte pour certains enfants. Les enfants qui présentent une déficience visuelle restent au CAMSP jusqu'à l'entrée au CP. En revanche, les enfants qui présentent une déficience auditive quittent le CAMSP précocement après leur première année de scolarisation.

Les parcours sont plutôt fluides pour les jeunes **déficients visuels**. Nous ne sommes que très peu confrontés à des problématiques de places à la sortie. En effet, il existe dans la région plusieurs structures bien fléchées pour l'accompagnement des enfants déficients visuels. La majorité des enfants poursuivent leur parcours en milieu ordinaire avec accompagnement du S3AS 69. Les enfants hors Rhône rejoignent les services de leur département : S3AS 42, SIAAM 01 ou S3AS 38.

Quelques enfants ont des besoins plus conséquents d'accompagnement et ne peuvent poursuivre leur parcours dans une scolarité en école de secteur. L'institut d'éducation sensorielle Les Primevères permet également une orientation aisée pour les enfants déficients visuels avec troubles associés (retard global de développement, troubles du spectre de l'autisme).

Parallèlement, la Cité Scolaire René Pellet propose dans le Rhône une scolarisation des élèves déficients visuels du CP à la terminale dans un cadre aménagé avec des classes à effectif réduit. Elle constitue un choix supplémentaire pour les parents.

La fluidité des parcours reste une problématique récurrente pour les enfants **déficients auditifs**. Les services qui prennent la suite du CAMSP (SSEFS et SEES) sont eux-mêmes engorgés et ne peuvent souvent pas accueillir tous les enfants qui quittent le CAMSP. Les délais d'attente peuvent être longs, notamment pour les enfants qui présentent des troubles du comportement, associés à la déficience auditive.

L'origine géographique des enfants impacte également l'admission au SSEFS 69 ou à la SEES puisque ces structures n'accompagnent pas les enfants qui résident hors métropole.

Le réseau SENS, en tant que PCPE, peut proposer une solution temporaire aux enfants en attente d'une place au SSEFS 69 ou à la SEES en organisant une coordination de professionnels libéraux et un lien avec l'établissement scolaire. Selon les situations, certains enfants peuvent également poursuivre leur accompagnement au CAMSP.

De manière générale, les enfants qui présentent des handicaps associés pour lesquels une réorientation en CAMSP polyvalent ou à la SEES est préférable, doivent souvent attendre de nombreux mois. On note cependant une meilleure fluidité avec la SEES Champagnat cette année.

Un projet de déploiement d'un PCPE 7-20 ans porté par l'OVE est prévu pour 2025. Nous avons des échanges réguliers avec ce partenaire et plusieurs réunions de travail ont permis d'aborder la problématique de la fluidité des parcours.

Nous espérons que cette création apportera de la souplesse dans les orientations notamment les familles en demande d'accompagnement post CAMSP qui résident hors Métropole.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

La CNSA a fait évoluer les données du rapport d'activité harmonisé en précisant pour les CAMSP la notion de séance et la notion d'acte. Ces définitions précisent celles communiquées dans le guide méthodologique de la mesure de l'activité des ESMS édité par la CNSA en 2019.

Lorsqu'il s'agit d'un CAMSP, la séance désigne le fait d'être accompagné par l'établissement. C'est une mesure de l'activité par une entrée « enfant ».

En revanche, la notion d'acte se limite à une mesure de l'activité par une entrée « professionnel ».

Une activité qui concernerait 1 enfant et 1 professionnel est comptée 1 séance et 1 acte.

Une activité qui concernerait 5 enfants et 1 professionnel est comptée 5 séances et 1 acte.

Une activité qui concernerait 1 enfant et 2 professionnels est comptés 1 séance et 2 actes

2024	
Nbre de séances programmés	5407
Nbre de séances non réalisées	688
Nombre de séances réalisées	4619
Taux d'absentéisme	13%

DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

Actes des professionnels						
Intra CAMSP		Hors CAMSP				TOTAL
Individuels	Collectifs	Domicile	Ecole hors ESS	EAJE	Autres	
3206	373	5	64	13	17	3678

LES ACTIVITES RECURRENTES

MISSION DEPISTAGE ET DIAGNOSTIC DES DEFICITS OU DES TROUBLES

Les enfants **déficients auditifs** reçus au CAMSP sont majoritairement adressés après un premier dépistage réalisé en centre hospitalier. Le CAMSP SENSORIEL précise alors ce diagnostic notamment concernant les troubles associés en lien avec les services hospitaliers si nécessaire.

C'est une période particulièrement dense pour les familles, maillée de très nombreux examens et rendez-vous médicaux. Une attention particulière est donc portée aux parents car la première année de l'enfant est une période non stabilisée avec une évolution potentielle de la surdité. L'accompagnement peut alors être extrêmement complexe et chronophage.

Une observation psychomotrice est systématiquement proposée dans les semaines qui suivent l'accueil de l'enfant.

Elle a pour but de repérer ou prévenir les troubles vestibulaires en lien avec la surdité de l'enfant. Cette observation est complétée par un bilan vestibulaire systématique effectué au centre hospitalier.

Pour les enfants **déficients visuels**, Le CAMSP précise le diagnostic de basse vision réalisé à l'extérieur, notamment concernant les caractéristiques et le degré de la déficience visuelle, ainsi que les éventuels troubles associés.

Entre le moment de l'annonce diagnostic, faite à l'extérieur, et l'arrivée au CAMSP, le temps écoulé permet aux parents de pouvoir formuler leurs premiers questionnements. Dans ce contexte, la première consultation neuro-pédiatrique et orthoptique constitue un point d'ancrage important pour les familles dans leur parcours au CAMSP. L'équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité de l'équipe de direction, intervient ensuite tout au long du suivi pour préciser les caractéristiques et l'impact fonctionnel de l'atteinte visuelle.

Le rôle du CAMSP consiste à expliquer la vision fonctionnelle. Le CAMSP va permettre de faire émerger les questions et d'apporter des éléments de compréhension.

Le partenariat avec d'autres structures telles que les CAMSP polyvalents et spécialisés permet de contribuer à l'affinement du diagnostic initial et d'aider au diagnostic différentiel lors de poly-pathologies.

La première année au CAMSP SENSORIEL suppose un suivi médical accru afin de vérifier les éventuelles évolutions pathologiques, adapter l'appareillage et être au plus près des besoins de l'enfant.

Le médecin neuropédiatre du CAMSP joue un rôle prépondérant dans cette phase de diagnostic précoce. Il propose une évaluation de l'enfant dans sa globalité et permet ainsi de ne pas négliger certains aspects de son développement. Il est en lien avec les médecins prescripteurs, notamment aux HCL avec les pavillons U pour la surdité et C pour la déficience visuelle. Nous pouvons aujourd'hui accompagner l'enfant de manière plus juste entre ce qui relève de la déficience sensorielle et les éventuels troubles associés. Les échanges d'observations des professionnelles et l'élaboration des projets des enfants sont plus complets. En cas d'inquiétude concernant le développement pour un enfant, la priorité est d'abord d'échanger avec les parents pour s'appuyer sur leurs propres observations. Nous proposons alors des bilans complémentaires.

La mission de dépistage et de diagnostic précoce est portée par toute l'équipe pluridisciplinaire et nous cherchons toujours à faire monter en compétences les professionnelles de l'équipe.

Nous avons parallèlement structuré une équipe ressource dont la mission s'articule autour du repérage et de la prise en charge des troubles neuro développementaux.

Elle se compose de 4 personnes choisies pour leur compétence spécifique en déficience sensorielle et TND :

- 0,10 de psychologue avec une compétence déficience auditive
- 0,10 d'orthophoniste avec une compétence déficience auditive
- 0,10 de psychologue avec une compétence déficience visuelle
- 0,10 d'orthophoniste avec une compétence déficience visuelle

Ces 4 professionnelles ont été formées à l'échelle d'évaluation ADOS II. Elles s'appuient également sur les compétences du médecin neuropédiatre du CAMSP SENSORIEL.

L'équipe ressource TND a développé 4 objectifs prioritaires :

- Repérage des signes d'alerte avec observation clinique et grilles d'observation développementale, relationnelle, interactionnelle spécifiques selon l'âge et prenant en compte le déficit sensoriel.
- Parcours diagnostique (lien avec les consultations médicales neuropédiatriques, testing TSA, travail d'adaptation des grilles à la déficience sensorielle).
- Ressource pour l'équipe du CAMSP SENSORIEL (Observation clinique en binôme orthophoniste et psychologue, soutien à l'adaptation des pratiques, construction d'outils spécifiques).
- Soins spécifiques (habiletés sociales, communication, musicothérapie, accompagnement familial...)

- Parcours d'orientation (annuaire des établissements accueillant des enfants avec TSA et déficience sensorielle, recensement des dispositifs annexes tels que PCPE, répit, libéraux, aide à domicile, associations de parents...)

En 2024, cette équipe a pu venir en soutien lors de 2 réunions de synthèse. Elle a organisé 2 réunions pluridisciplinaires pour deux autres enfants. Elle est intervenue lors d'une séance conjointe avec un enfant et ses parents. Enfin l'équipe ressource s'est réunie une fois avec le médecin neuropédiatre et 3 fois en équipe.

Les professionnelles de la déficience auditive ont parallèlement entamé une réflexion sur le dépistage ultra-précoce des nourrissons sourds à risque de trouble neurodéveloppemental. Une formation en ce sens est prévue en 2025.

Pour la déficience visuelle, les professionnelles sont engagées dans les travaux du réseau Rhône Alpin TSA et déficiences sensorielle avec notamment un travail autour de l'adaptation des outils d'évaluation pour les enfants déficients visuels.

MISSION D'EVALUATION ET BILAN

Une des missions des CAMSP consiste en la prévention ou réduction de l'aggravation des handicaps par une prise en charge globale du développement de l'enfant.

À l'issue de l'admission, une période d'observation et de bilan est systématiquement effectuée sur l'ensemble des champs développementaux. Elle permet de préciser les besoins de l'enfant et de sa famille et d'affiner les objectifs du projet individualisé d'accompagnement (PIA). Cette phase se réalise parallèlement à la démarche diagnostique.

Dans le même temps, le CAMSP accompagne des enfants en « suivi ressource » dans le cadre de partenariat avec d'autres CAMSP polyvalents ou de bilans conseils. L'équipe propose alors des prestations indirectes auprès des équipes.

Bilans conseil : voir chapitre mission ressource et expertise auprès des partenaires.

MISSION DE TRAITEMENT ET DE SOINS

L'accompagnement précoce ambulatoire de l'enfant permet de le maintenir dans son milieu écologique. Le suivi précoce au CAMSP SENSORIEL a pour objectifs :

- De développer la communication et le langage de l'enfant sourd et de suivre son évolution,
- De favoriser la mise en place de l'appareillage de l'enfant sourd et son investissement
- De soutenir le développement de stratégies visuelles pour les enfants déficients visuels
- De développer des compensations à la déficience visuelle
- D'accompagner le développement global de l'enfant
- De prévenir et accompagner les éventuels troubles associés de l'enfant, notamment vestibulaires ou blindismes
- D'informer et accompagner les parents et de renforcer les compétences propres à la famille
- De maintenir et soutenir les liens précoces
- D'accompagner le projet de vie familial en société dans une démarche inclusive.

Afin de pouvoir apporter à chaque enfant une réponse adaptée à ses besoins, l'accompagnement précoce s'organise autour d'une approche interdisciplinaire et du soutien à la parentalité. Un accent particulier est mis sur la périnatalité compte tenu des particularités de la population accueillie.

SEANCES INDIVIDUELLES :

- **En orthophonie** : auprès des enfants sourds pour soutenir le développement du langage et de la communication, l'éducation auditive, le soutien à l'appareillage.

- **En orthoptie** auprès des enfants malvoyants pour mise en œuvre des compétences visuelles lors de toute sollicitation, soutien des prérequis visuels de bas niveau (orientation du regard, fixation, saccades, exploration visuelle, etc.), soutien du développement de stratégies visuelles de haut niveau (analyse visuelle, mises en place de stratégies adaptées, etc.) et de la communication visuelle.
- **En psychomotricité** : surveillance des étapes du développement posturo moteur et mise en place des compensations en cas de troubles vestibulaires pour les enfants sourds, apport d'adaptations nécessaires à la déficience visuelle tels les outils de compensation pour les déplacements (pré-canne et canne).
- **Éducatives** : entretiens individuels parent/enfant dans le cadre de la guidance parentale, soutien du développement global, soutien à la scolarisation, développement de l'indépendance et de l'autonomie dans une démarche inclusive.
- **Interventions psychologiques** en séances individuelles auprès d'enfants présentant des troubles comportementaux (agitation, troubles du sommeil ou de l'alimentation, troubles anxieux), avec possibilité de présence des parents. Interventions auprès des parents afin de soutenir la parentalité.

SEANCES DE GROUPE :

L'équipe propose des groupes d'accompagnement répondant aux besoins des enfants et des familles. Cette modalité permet une grande richesse d'accompagnement tant dans le regard pluridisciplinaire qu'au niveau des interactions entre les enfants et le soutien qui peut ainsi être proposé. Les groupes d'enfants permettent aussi aux parents de se rencontrer dans des échanges informels soutenant. Les parents ont pu nous faire des retours très positifs sur le fait de se retrouver entre pairs chaque semaine.

La modification et l'adaptation des différents dispositifs d'accompagnement permettent chaque année d'apporter une réponse au plus près des besoins. L'accompagnement groupal permet d'assurer à chaque enfant au moins un accompagnement hebdomadaire. Tous les groupes sont élaborés en fonction des besoins spécifiques des enfants, en accord avec leurs parents.

Les séances de groupe constituent une réelle plus-value et signent la capacité du CAMSP SENSORIEL à prendre en compte les aspects liés à la socialisation, au comportement, aux interactions ou encore à la pair-aidance.

Animés par plusieurs professionnels, les groupes offrent aux parents et enfants, des espaces d'écoute et d'expérimentation.

Le CAMSP SENSORIEL propose plusieurs groupes pluridisciplinaires aux médiations diverses qui sont réévalués chaque année en fonction des besoins des enfants et des familles.

- Groupe d'accompagnements parents/enfants
- Groupes d'enfants
- Groupe spécifique pour les troubles de l'oralité
- Groupes à visée motrice
- Groupe parents autour de la parentalité
- Groupe d'habiletés sociales
- Préparation à la scolarisation
- ...

Un groupe d'accueil est proposé hebdomadairement pour les enfants DA et leurs parents, et à quinzaine les enfants DV et leurs parents.

Ces 2 groupes pluridisciplinaires sont essentiels dans le fonctionnement du CAMSP car ils permettent un accueil rapide répondant à la temporalité des parents. Ils sont pour les parents le premier contact avec l'établissement et se situent au croisement de toutes les missions d'un CAMSP :

- Assurer un rôle de ressource et de conseil autour du développement de l'enfant,
- Prévenir, repérer et accompagner les possibles troubles associés,
- Favoriser les moments d'échange et de plaisir partagé entre enfants, parents et professionnels,
- Soutenir les fonctions parentales et le sentiment de compétence parentale,

- Ecouter et accompagner les préoccupations parentales

C'est à l'issue de ce premier temps d'accompagnement que vont pouvoir s'élaborer les premiers projets individualisés.

9 groupes différents et réguliers ont été proposés aux enfants déficients visuels dont deux groupes d'habiletés sociales. Les autres groupes ont des objectifs en lien avec la scolarisation, la motricité, l'éducation, le développement global. Ces groupes ont chacun accueilli entre 4 et 7 enfants et leurs parents.

7 groupes différents et réguliers ont été proposés aux enfants déficients auditifs. Ils ont chacun accueilli entre 4 et 9 enfants et leurs parents avec des thématiques concernant entre autres le langage, l'expression, la communication, les premiers raisonnements logiques.

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES FAMILLES

L'accompagnement parental fait partie intégrante de la prise en charge globale de l'enfant et sa famille dès l'arrivée au CAMSP SENSORIEL et tout au long de la prise en charge. Il a pour objectif l'ajustement des interactions parents enfants en fonction des besoins spécifiques de chacun.

L'enjeu de cet accompagnement est l'implication des parents à chaque étape de la vie de leur enfant.

Les recherches en neurosciences affectives et les études portant sur le concept d'attachement montrent que la période de développement de 0 à 2 ans est fondamentale pour le développement somatique et psychique. Le cerveau immature des enfants dépend pour son bon fonctionnement de la stimulation qu'il reçoit de la part de son environnement relationnel. Les compétences de régulation émotionnelle se développent particulièrement dans cette période. L'enfant est plus vulnérable aux troubles relationnels durant cette période. Ainsi les études montrent que la souffrance psychique d'un parent peut être prédictive d'une désorganisation de son enfant.

Le concept de co-régulation dans les études a mis en évidence qu'en traitant le parent, nous observons des améliorations cliniques chez l'enfant. Accompagner la figure d'attachement pour qu'elle comprenne mieux et module mieux sa régulation émotionnelle contribue à améliorer le bien-être de son tout-petit.

Le rapport des 1000 premiers jours met l'accent sur le besoin de « Guidance Parentale » sous un format de collaboration, d'échanges de savoirs et de co-construction.

L'établissement est ouvert à toute la famille. Afin que l'enfant progresse, il est en effet essentiel que tout l'entourage se sente concerné par l'accompagnement. C'est la raison pour laquelle les grands-parents, frères et sœurs et autres membres de la famille proche, sont les bienvenus pour assister aux séances de rééducation. Les séances sont également ouvertes aux assistantes maternelles et « nounous » qui le souhaitent.

Concernant la guidance parentale, les éducatrices proposent également des accompagnements ciblés (les relations, le repas, la propreté...) et des entretiens éducatifs destinés à renforcer les compétences parentales et communicationnelles, valoriser et soutenir les parents dans leur fonction éducative, proposer des supports à la communication et la compréhension.

Afin d'apporter aux parents une meilleure expertise dans le champ du soutien à la parentalité, nous avons obtenu un CNR pour une formation au Diplôme Universitaire d'accompagnement à la parentalité. Il sera suivi en 2025 par une éducatrice spécialisée.

La psychologue du réseau SENS a également bénéficié en 2024 d'une formation de 70 heures sur les troubles de l'attachement.

Ces compétences spécifiques viennent enrichir le savoir-faire de l'équipe pour une meilleure qualité d'accompagnement des familles.

L'information des actions ou activités proposées par les partenaires est également systématiquement relayée (cours de LSF, ateliers de la Souris verte, du réseau Différence et petite enfance, de la courte

échelle, des associations de parents DA et DV, adaptations de documents avec le CTRDV, adaptation de jeux divers...)

L'assistante sociale se tient à disposition des parents pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Nous avons depuis l'année dernière engagé une réflexion et un travail important autour des fratries. Les psychologues de l'établissement proposent des entretiens spécifiques pour les fratries selon la demande des parents. Nous organisons également, un « Groupe fratrie » dans lequel est proposé un espace d'écoute et d'expression à travers des histoires thématiques et des ateliers d'expression créative. Deux samedis matins ont été organisés en 2024 avec beaucoup de succès.

Des réunions thématiques sont mises en place pour les parents. Elles ont lieu le samedi matin ou en soirée. Les thèmes sont suggérés par les parents ou proposés par l'équipe (deux réunions sur l'après CAMSP, matinées familles, fête de fin d'année...)

Deux soirées sur le thème du répit ont été organisées en lien avec le S3AS en mars et en novembre avec la présence de partenaires. Pour chacune d'entre elles 4 parents du CAMSP étaient présents.

Il faut enfin noter qu'un interprète en langue des signes ou un interprète en langue étrangère pour les familles qui ne parlent pas le français, est systématiquement sollicité pour les rendez-vous administratifs et médicaux et les matinées « parents ».

MISSION RESSOURCE ET D'EXPERTISE AUPRES DES PARTENAIRES

ACTIONS EDUCATIVES ET SOUTIEN AU PARCOURS INCLUSIF

Les adaptations permettant la socialisation et la scolarisation des jeunes enfants déficients visuels sont très spécifiques et nécessitent la mise en œuvre de partenariats avec les lieux d'accueil non spécialisés de l'enfant.

Lors des entretiens et recueils de leurs attentes, les parents expriment très souvent leurs préoccupations concernant l'accompagnement de la socialisation en crèche puis de la scolarité de leur enfant. Ces interventions de soutien de la socialisation/scolarisation sont de plusieurs ordres : déplacements dans les crèches/écoles pour observer l'enfant in situ, participations aux réunions et réponses aux interrogations des équipes petite enfance et scolaires sur les adaptations nécessaires à la situation visuelle ou auditive avec interventions d'un ou deux professionnels du CAMSP SENSORIEL (Éducatrice / orthoptiste ou orthophoniste, éducatrice / psychomotricienne...).

Nous communiquons par mail auprès des équipes enseignantes dès la rentrée de septembre, en transmettant déjà quelques ressources documentaires et en précisant les coordonnées des référents de projet des enfants. Les écoles peuvent ainsi nous solliciter très rapidement et montrer leur intérêt pour la venue des équipes à l'école. Nous avons également mis à jour une trame de compte-rendu pour les visites d'école. Ce travail a été l'occasion de préciser quels étaient les objectifs des visites d'écoles et de crèches.

Nous organisons parallèlement deux demi-journées de sensibilisation à la déficience auditive et aux principes d'intervention pour l'ensemble des enseignants et des intervenants des structures « petite enfance » qui reçoivent des enfants accompagnés par le CAMSP. La session pour les enseignants a eu lieu le 15 octobre 2024. Celle pour les professionnels de crèche le 18 octobre 2024.

Visites d'école

Durant l'année scolaire, les éducatrices ont réalisé au moins une visite d'école pour chaque enfant, parfois deux si cela était nécessaire. Elles ont réalisé ces visites seules ou en binôme avec les orthoptistes ou orthophonistes référents des enfants.

Ces visites d'écoles permettent une cohérence du suivi dans les différents lieux de vie de l'enfant. Elles permettent d'être en lien avec l'école et de s'assurer que l'enfant a bien toutes les adaptations et le matériel nécessaire à sa vision ou son audition et à ses besoins mais également de répondre aux inquiétudes et questionnements de l'école et de la famille.

77 interventions en classe ou en EAJE ont été réalisées en 2024.

L'équipe a participé à 32 Equipes de Suivi de Scolarisation (20 DV et 12 DA)

Des professionnelles sont également intervenues en pouponnière et en centre de rééducation fonctionnelle pour deux enfants.

BILAN CONSEIL

Le CAMSP SENSORIEL assume des actions « ressources » pour les jeunes enfants déficients visuels suivis dans des établissements médico-sociaux non spécialisés DV de la région Rhône Alpes. Les équipes demandeuses sont principalement des CAMSP polyvalents. L'objectif des Bilans-Conseils est de répondre aux questionnements des équipes non spécialisées DV et promouvoir l'adaptation des pratiques à la déficience visuelle. Ils concernent des enfants dont le diagnostic de déficience visuelle a été fait mais pour lesquels ces équipes souhaitent des évaluations fonctionnelles et des conseils afin de mieux adapter leurs pratiques. Il peut s'agir de préciser les potentialités de l'enfant, de favoriser des diagnostics différentiels, de repérer l'impact de la déficience visuelle sur le développement de l'enfant, principalement pour des enfants porteurs de polyhandicaps, à partir des thématiques suivantes :

- L'évaluation des capacités visuelles et de l'utilisation de la vision
- Les capacités de déplacement et l'utilisation des modalités sensorielles
- La relation à autrui et la communication

Chaque Bilan-conseil est centré sur une situation d'enfant particulière. Mais ces interventions ont également pour conséquence de former globalement les partenaires sur la prise en compte de la déficience visuelle chez un jeune enfant, ce qui en fait un outil de développement des connaissances globales des acteurs non spécialisés DV du territoire.

- Des demandes régulières nous sont adressées et nous avons réalisé 8 bilans sur l'année 2024 :
- 5 en provenance de CAMSP
- 2 de l'Hôpital
- 1 du centre de réadaptation les Massues.

FORMATIONS ET SENSIBILISATION PARTENAIRES

Dans le cadre du service formation de l'association (ADPEP Formation), le CAMSP SENSORIEL propose et organise plusieurs formations spécifiques :

- **Accompagner le parcours inclusif d'un jeune enfant déficient visuel ;**

Formation d'une journée en présentiel animée par une éducatrice et une orthoptiste. Les objectifs sont de :

- Savoir prendre en compte les besoins du jeune enfant déficient visuel et adapter son environnement pour l'accompagner dans ses différents lieux de socialisation et d'apprentissage.
- Savoir prendre en compte les besoins du jeune enfant déficient visuel et adapter son environnement pour l'accompagner dans ses différents lieux de socialisation et d'apprentissage.

Après la découverte théorique et illustrée du développement visuel du jeune enfant et des répercussions fonctionnelles de la déficience visuelle, une mise en pratique autour d'ateliers est proposée. Une synthèse en groupe sur les adaptations possibles clôt ce module.

- **Situations favorables et prérequis au déplacement du jeune enfant déficient visuel**

Cette formation est proposée en lien avec le Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV) La déficience visuelle du jeune enfant a des répercussions sur son développement psychomoteur et sa manière de se déplacer. C'est pourquoi l'enfant déficient visuel a besoin d'être accompagné et soutenu afin d'accéder à un déplacement en autonomie et en sécurité.

Les mises en situations pratiques et les apports théoriques de cette formation apportent les clefs pour mieux accompagner l'enfant dans ses acquisitions vers la marche et ses déplacements volontaires. Des techniques et stratégies propres à la locomotion sont transmises pour favoriser les premières expériences de déplacement en environnement familial mais également en extérieur.

- **Accompagnement de jeunes déficients visuels en cabinet orthoptique libéral**

Cette formation est proposée aux orthoptistes libérales pour leur permettre de Connaître les grandes étapes du développement de la fonction visuelle en lien avec le développement sensorimoteur, de savoir identifier les déficits visuels et évaluer les capacités visuelles, de savoir optimiser la fonction visuelle du jeune enfant afin de l'accompagner dans ses apprentissages. Ces connaissances et savoir-faire permettront aux orthoptistes libérales d'adapter leur pratique professionnelle au plus près des besoins du jeune enfant. En 2024, 7 orthoptistes ont été formées sur 3 sessions de 7h.

Nous avons poursuivi l'accompagnement de l'établissement Plein vent de Saint Etienne par des sessions de formation/action destinées à adapter l'environnement des enfants sourds présentant des troubles vestibulaires. Cet accompagnement est assuré par une psychomotricienne et une éducatrice (une séance en 2024).

Deux professionnelles du CAMSP (orthoptiste et orthophoniste sont intervenues au centre de formation OCELIA pour les stagiaires EJE dans le cadre d'une sensibilisation à la déficience sensorielle.

A la demande de l'équipe de santé scolaire de la ville de villeurbanne nous avons organisé une journée de sensibilisation à la déficience visuelle et auditive pour les infirmières scolaires.

Nous sommes intervenus lors de la réunion du groupe CAMSP du Centre Ressource Autisme qui rassemble les professionnels des CAMSP de la région (et notamment les médecins) pour faire une sensibilisation de deux heures sur la déficience sensorielle et ses impacts sur le développement de l'enfant.

DIVERS

La CAMSP, avec le CTRDV, a participé en 2024 à la rédaction d'un article dans la revue « Médecine » concernant le remplissage du certificat de la MDPH pour la déficience visuelle.

Le CAMSP est parallèlement en lien avec le pôle ressource de circonscription depuis sa mise en place en 2018 par l'Education Nationale, et peut être sollicité pour apporter son expertise autour de situations complexes relevant de la petite enfance et du déficit sensoriel, pour venir en appui aux équipes pédagogiques. Dans les faits, le pôle ne demande pas l'appui du CAMSP, les situations amenées par les enseignants relevant plutôt du champ de la protection de l'enfance et des établissements médico-sociaux de type DITEP.

Enfin, nous accueillons régulièrement de nombreux stagiaires durant l'année. Cet accompagnement demande de la disponibilité à l'équipe. 11 personnes ont effectué un stage au CAMSP en 2024 :

- Educatrice Spécialisée du 16/01/23 au 29/03/24 (soit pour 2024 = 01/01/24 au 29/03/24)
- Psychomotricienne du 05/09/23 au 26/06/24 (soit pour 2024 = 01/01/24 au 26/06/24)
- Psychologue du 13/11/23 au 09/06/24 (soit pour 2024 = 01/01/24 au 09/06/24)
- Assistante Sociale du 08/01/24 au 22/03/24
- Psychomotricienne (RESEAU SENS) du 10/01/24 au 20/03/24
- Secrétaire du 15/01/24 au 26/01/24
- Orthophoniste du 31/01/24 au 12/04/24
- Orthophoniste du 05/02/24 au 26/03/24
- Orthoptiste du 21/05/24 au 05/07/24
- Orthophoniste du 04/11/24 au 16/12/24
- Psychologue du 11/12/24 au 01/04/25 (soit pour 2024 = 11/12/24 au 31/12/24)

LES PROJETS DE L'ANNEE

- **Finalisation du projet de dispositif 2024-2029 :**

Après de nombreuses réunions de préparation le projet de dispositif a été validé par le Conseil d'administration de l'association au mois d'avril 2024. (cf chapitre projet d'établissement).

- **Réflexion et mise en place de la coordination de parcours complexes:**

Dans le cadre de la refonte du projet d'établissement, nous avons été amenés à réfléchir à la fonction de coordination de parcours au sein du dispositif sensoriel.

Plusieurs enfants présentent des déficiences multiples avec des facteurs environnementaux parfois aggravants. Il nous est apparu pertinent de pouvoir être plus opérationnels sur cet accompagnement en proposant au sein du dispositif une ressource permettant plus de souplesse dans certains parcours. Des sessions de formation ont été organisées pour l'ensemble de l'équipe éducative du dispositif. Elles ont permis de définir les contours de cette mission particulière :

- Apporter une définition commune et partagée de ce qu'est une situation complexe
- Repérer et évaluer des situations complexes
- Garantir le parcours inclusif des enfants
- Permettre l'adaptation de l'accompagnement aux stricts besoins et attentes de la personne
- Fluidifier son parcours, assurer les liens entre les services internes et les organismes externes et la cohérence de l'accompagnement entre différentes institutions
- Rechercher et maintenir des liens de partenariat sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, deux éducateurs du S3AS et une éducatrice du CAMSP ont été missionnés pour déployer cette nouvelle fonction. Tous les trois vont bénéficier d'une formation qualifiante en 2025.

- **Autoévaluation en vue de l'évaluation externe de 2025 :**

Le comité de pilotage qualité s'est réuni 7 fois en 2024.

Les 18 critères impératifs du référentiel de l'HAS ont été traités et ont permis des ajustements. (cf chapitre démarche qualité)

- **Projet DVIDéos**

Fin 2023, début 2024, nous avons finalisé le projet DVIDéos porté par l'Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA), en lien avec le Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV). Ce projet avait pour ambition d'aborder l'ensemble des sujets de préoccupations et d'intérêt de familles d'enfants déficients visuels (administratif, déplacement, éducation, loisirs...) selon trois axes :

- Rendre accessible des informations complexes sur la vie quotidienne avec un enfant déficient visuel avec ou sans troubles associés.
- Toucher les familles isolées et éloignées des lieux d'information grâce au format vidéo.
- Produire et référencer des vidéos « pratico-pratiques » pour aider un grand nombre de familles & enfants

Dans ce cadre, l'équipe du CAMSP a consacré près de 36 heures pour la réalisation de plusieurs vidéos. 2 professionnelles psychomotriciennes ont particulièrement été impliquées dans ce projet.

- **Projet Eval-DV**

Le projet Eval-DV a démarré en 2018 et se donne comme principal objectif la conception et la validation psychométrique d'une nouvelle échelle de développement global de l'enfant déficient visuel de 0 à 6 ans. Ce projet est porté par le Laboratoire DIPHE de l'université Lyon II, en partenariat avec le CAMSP sensoriel, le CTRDV et l'IES les Primevères.

Il part du constat d'une pénurie d'outils et de méthodes d'investigation spécifiques conçus pour évaluer les dimensions affectives, cognitives ou conatives relatives à la déficience visuelle.

La pratique de l'examen psychologique de personnes présentant une déficience visuelle (aveugles ou malvoyantes), et particulièrement de l'enfant, confronte les professionnels psychologues et paramédicaux à

l'inexistence d'outils d'évaluation spécifiques validés en langue française pour évaluer les dimensions affectives, cognitives ou conatives de l'enfant déficient visuel, autrement dit pour évaluer son développement global. Les bénéficiaires de l'échelle en cours de développement sont :

Les bénéficiaires directs

- Les enfants, les familles, en disposant d'un outil mettant en avant les capacités et les besoins spécifiques dans différents domaines du développement.
- Les professionnels de la petite enfance : en effet, les interventions réalisées permettront de faire un état des potentialités et besoins d'accompagnement des enfants vus pour une aide concrète aux professionnels comme aux parents dans l'accompagnement précoce.

Les bénéficiaires indirects

- Les établissements médico-sociaux (enfants, familles, professionnels) accompagnant des enfants déficients visuels par une réponse mieux ajustée aux besoins des personnes accompagnées.
- Les instances d'orientation et de suivi de projet par une connaissance plus fine des besoins.

Ce travail d'adaptation et de validation scientifique est conséquent et nécessite des phases de test.

Les pré-tests sur les domaines COGNITION ont été réalisés avec 3 enfants du CAMSP Sensoriel au mois d'avril et mai 2024. Les travaux se poursuivront en 2025.

• **Projet centenaire associatif :**

La secrétaire du CAMSP a collaboré aux réunions de préparation des manifestations liées au centenaire de l'association. Elle a participé à 3 réunions de la commission d'organisation.

Le CAMSP sensoriel s'est impliqué sur plusieurs événements organisés dans ce cadre :

- Conférence débat en introduction de l'exposition
- Exposition un œil sur l'histoire, la déficience visuelle sur le territoire de Villeurbanne
- Matinée associative

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le travail avec les familles fait partie intégrante des missions du CAMSP SENSORIEL. La famille est considérée au sens large (grands-parents, fratries)

Les parents sont accueillis au CAMSP tout au long du parcours de leur enfant.

Les modalités d'accompagnement des familles, proposées en référence aux bonnes pratiques professionnelles et dans le cadre de la Loi 2002-2, ont été développées dans le chapitre consacré à la mission d'accompagnement et de soutien des familles.

Le projet individualisé de l'enfant est co-construit avec ses parents lors d'une réunion spécifique. Les objectifs sont choisis et évalués conjointement.

Le CAMSP a développé un outil de recueil des attentes, remis à chaque parent avant la réunion d'élaboration de projet. Ce document est destiné à aider à la formulation des attentes et besoins.

Les parents sont informés des évolutions concernant leur enfant et restent décisionnaires. Ils ont accès au dossier informatisé de l'usager utilisé par le CAMSP.

L'assistante sociale a le rôle d'informer et soutenir les parents dans la période d'accueil, de soutenir les démarches administratives, d'informer les parents sur leurs droits, sur le secteur de la déficience visuelle, de soutenir leur investissement dans le projet pour leur enfant en tenant compte de leurs contraintes et de leur propre dynamique temporelle.

Des réunions d'échanges et d'informations sont régulièrement proposées.

Le travail avec les familles s'effectue également à travers les actions avec nos partenaires : ouverture vers le centre de documentation de l'ERHR, présence de l'ANPEA et de l'ERHR aux matinée « après CAMSP », relais des actions portées par l'association Une Souris Verte, liens avec le Cité Scolaire René Pellet...

Nous proposons régulièrement des réunions d'information (sur les structures d'accompagnement post CAMSP par exemple), mais aussi des matinées consacrées aux fratries durant lesquelles des espaces de parole sont laissés aux parents et aux enfants. Cette modalité fonctionne très bien et mobilise chaque fois de nombreux parents.

Il est à noter que nous avons beaucoup de mal à impliquer les parents dans l'organisation de la vie du CAMSP. Ils sont régulièrement sollicités (sondages, questionnaires) mais nous ne sommes pas parvenus à structurer un dispositif participatif ou un groupe d'expression.

Nous faisons l'hypothèse que la courte durée de séjour impacte l'engagement des familles qui restent concentrées sur l'accompagnement de leur enfant. Les parents sont par ailleurs très pris par les nombreux rendez-vous médicaux et la gestion des fratries.

L'expérimentation de café des parents en visio via le réseau SARADV l'année dernière n'a pas fonctionné.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Nous travaillons avec les structures ou associations suivantes :

- Association La Courte Échelle
- Association Une Souris Verte
- Centre Ressources Autisme Rhône Alpes
- Centre ressource National Handicaps Rares La pépinière
- Cité Scolaire René Pellet
- Fédération des Aveugles de France
- Institut d'Éducation Sensorielle Les Primevères – IRSAM
- FabLab TactiLab de Villeurbanne
- MDPH de Rhône-Alpes
- Médiathèque du Rize, Villeurbanne
- Protection Maternelle et Infantile de Rhône Alpes
- Rééducateurs libéraux
- Services hospitaliers et médecins libéraux
- Services de sauvegarde de l'enfance
- Université Lyon II Lumière
- Structures hospitalières (HEH, HFME)
- Rééducateurs libéraux
- MDPH
- Éducation Nationale
- PMI
- Réseau R4P
- Réseau FISAF
- ANECAMSP
- OVE (SSEFS, SEES).
- Équipe Relais Handicap Rare AuRA,
- Réseau Rhônalpin TSA et Déficience sensorielle
- Comité Louis Braille

Un partenariat avec le **S3AS** est mis en place depuis septembre 2021 pour soutenir la scolarisation des élèves brailleux en grande section avec la mise à disposition de quelques heures d'une enseignante spécialisée (apprentissage du braille, bilan pédagogique pour certains enfants).

En tant qu'adhérent **ANECAMSP**, nous participons à l'ensemble des rencontres régionales. Cela facilite les liens et parfois la mise en œuvre de bilans pour des enfants présentant une suspicion de surdité ou de déficience visuelle. Dans le cadre de l'ANECAMSP, les professionnels du CAMSP SENSORIEL participent aux différentes rencontres « métier » (psychomotricité, orthophonie, éducatif, assistantes sociales).

Nous sommes membres actifs du **réseau « Soins et Accompagnement en Rhône-Alpes pour la Déficience Visuelle » (SARADV)**. Il a été créé en 2005 à l'initiative de l'association ANPEA et des PEP en Rhône-Alpes, avec la mobilisation des DDASS/DRASS (ARS aujourd'hui), de l'Éducation Nationale et du CREAI Rhône-Alpes.

Ce réseau, animé par l'équipe du CTRDV, coordonne des services d'expertise régionaux (CAMSP, CTRDV) avec des services de proximité (ensemble des S3AS sur les huit départements de Rhône-Alpes), grâce à un groupe technique de régulation régionale, se réunissant tous les trimestres, des rencontres interprofessionnelles 2 fois par an, et un comité de pilotage. Nous avons cette année participé à l'organisation d'une journée familles axée sur les loisirs.

Nous participons au **réseau Rhônalpin « Troubles du Spectre Autistique et Déficience sensorielle »** créé en 2014 avec un conventionnement formalisé entre CRARA, CAMSP, CTRDV, IES les Primevères avec pour objectifs d'améliorer le repérage, l'évaluation, le diagnostic différentiel et la mise en place d'un projet

d'accompagnement adapté pour les personnes avec troubles du développement associés à une déficience sensorielle (dont les jeunes enfants).

Le médecin neuropédiatre du CAMSP SENSORIEL travaille en étroite collaboration avec les médecins audiophonologues des **HCL** (pavillon U à Edouard Herriot et HFME). Une rencontre avec les médecins ophtalmologues du pavillon C de l'hôpital Edouard Herriot permet également la mise en place d'un partenariat.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Le projet 2024-2029 du CAMSP Sensoriels a été validé par le Conseil d'Administration des PEP69/ML en avril 2014. Il est une des trois déclinaisons techniques et pratiques du projet de DISPOSITIF SENSORIEL, avec le Réseau SENS et le S3AS.

Il s'articule autour des orientations du projet associatif des PEP 69/ML reprises dans le projet de DISPOSITIF SENSORIEL :

- Le développement du pouvoir d'agir et la participation des familles.
 - Une démarche inclusive par l'accompagnement de la mise en accessibilité universelle des dispositifs de droit commun.
 - Une ingénierie sociale basée sur le diagnostic local, la conduite d'actions ou de projets complexes, l'animation de partenariats et de réseaux d'acteurs, dans une perspective de développement territorial.
- Ce projet constitue notre feuille de route pour les 5 années à venir. Il a été élaboré avec la participation d'un groupe de pilotage composé des cadres de l'établissement et de professionnels de divers champs de compétence. Les usagers et leurs représentants légaux ont été consultés via un questionnaire. Un groupe de parents volontaires a également collaboré à l'élaboration du projet.

Le CREAI a accompagné l'équipe dans la finalisation du projet et son articulation avec les différentes entités du projet de DISPOSITIF SENSORIEL (Réseau SENS, S3AS).

La partie opérationnelle du projet est constituée de plusieurs « fiches actions » qui sont suivies par un comité de suivi dans le cadre de la démarche qualité.

Le comité de suivi a pour objectif de suivre l'ensemble des fiches actions du projet et de s'assurer de leur mise en œuvre. Il s'est réuni une première fois en décembre 2024.

Tableau de suivi des fiches actions projet établissement CAMSP

AXES	Axes stratégiques	Objectifs	Echéances	Indicateurs	Bilan au 31/12/24
POUVOIR D'AGIR	Promouvoir une organisation de service basée sur le pouvoir d'agir et l'autodétermination des enfants et de leurs familles	-Développer la pair aide des familles -Développer un accompagnement de la famille élargie -Développer une offre d'actions d'information, formation et soutien aux familles -Coconstruire les projets avec le jeune et sa famille -Développer la guidance parentale	2028	-L'équipe bénéficie d'une formation régulière et continue à la langue des signes -Un professionnel sourd a intégré l'équipe -Il existe un groupe de parole pour les parents	-Pas de groupe, de parole à ce jour mais des groupes parents /enfants. -Des samedis fratries ou matinées familles sont organisés plusieurs fois par an. Les psychologues reçoivent des

				-Il existe une offre régulière pour toutes les fratries -La culture sourde est prise en compte (soit avec présence d'un professionnel sourd au CAMSP soit par des actions spécifiques) -Une commission pré-braille est mise en place -Un questionnaire de satisfaction par an est proposé aux familles	- frères et sœurs à la demande. Systématisation des interprètes -Commission pré braille fonctionne -Les parents sont sollicités régulièrement (questionnaire, recueil des attentes, PIA, sollicitation pour avis) -L'effet des groupes pluri est évaluée par les pros en fin d'année scolaire
ACCOMPA GNEMENT	Développer une offre de services dans une démarche inclusive : du dépistage précoce pour les DV et DA à l'accès aux droits communs	-Développer l'expertise en matière de diagnostic et ses conséquences fonctionnelles -Développer les complémentarités des CAMSP DA et DV dans le CAMSP déficience sensorielle (DS) -Développer les fonctions ressources du CAMSP déficience sensorielle (DS) -Favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de socialisation	2028	- Les orthoptistes sont formées au dépistage des troubles neurovisuels -L'ensemble de l'équipe a suivi la formation START -Une psychomotricienne est formée au dépistage et à l'accompagnement des troubles vestibulaires -Il existe un partenariat avec un kiné vestibulaire -Les compétences sont identifiées pour chaque professionnel -Des professionnels sont formés à la surdicécité -Des actions de sensibilisation	-Formation de deux orthoptistes en 2024 aux troubles neurovisuels -Départ à la retraite de la psychomotricienne formée. Médecin a participé au GDR vertige en 2024 + formation psychomotricienne en 2024 - Il n'y a plus qu'un seul kiné vestibulaire sur Lyon à l'heure actuelle. Pas de partenariat possible. -Il y a une réunion d'équipe tous les 15 jours -les fiches de poste sont toutes à jour

				au dépistage des signes d'alerte sont effectuées dans les PMI -Le niveau des moyens de communication et d'apprentissage est évalué pour chaque enfant. -Le CAMSP dispose d'un temps d'enseignant spécialisé DV mis à disposition par l'Education Nationale	-3 personnes formées à l'ADOS -L'équipe ressource se recentre sur les repérages des situations à risque de TND. L'évaluation du nombre d'enfants concernés est important. -Sensibilisation à l'équipe de santé scolaire de la ville de villeurbanne en 2024. Sensi auprès du groupe CAMSP du CRA. -Question de la mission ressource actuellement travaillée au niveau associatif -Le niveau des moyens de communication DA n'est pas fait actuellement (qui évalue ? nécessité d'un haut niveau de LSF dans l'équipe) -Pas de mise à disposition d'enseignant actuellement
PARCOURS	Développer une organisation souple au service d'une fluidité des parcours	Formaliser et unifier les outils de travail nécessaires à la conduite de l'accompagnement (dossier usager, transmissions ...) -Poursuivre la consolidation d'une organisation souple permettant une fluidité dans les	2028	Les procédures sont communes -Il existe des documents types -Des coordinateurs de parcours sont mis en place au sein du CAMSP	Les procédures sont communes, les outils également (travail effectué via l'évaluation interne) -Une coordinatrice de parcours complexe est en

parcours du dispositif
et prévenir les risques
de ruptures
-Consolider le parcours
de soins

-Il n'y a pas de
rupture de
parcours pour
les enfants qui
quittent le
CAMSP
-Il existe deux
réunions
annuelles
CAMSP/Réseau
SENS
-L'annuaire des
professionnels
libéraux est à
jour
-Le CAMSP a
organisé une
rencontre des
médecins
prescripteurs et
structures
prescriptrices
-Organisation
de visio
mensuelles
(avec les ORL et
ophtalmologues
de l'hôpital
pour faire le
point sur les
enfants suivis
dans les 2
institutions)

cours de
formation en
2025
-Pas de rupture
de parcours en
DV, en DA des
rencontres
régulières ont
lieu avec le
dispositif OVE
(SSEFS et SEES)
pour éviter des
orientations par
défaut
-Difficultés pour
les enfants à
déficience
multiple (DA et
TSA par
exemple)
-La
coordinatrice
du réseau est
présente lors
des temps
institutionnels.
Il faut organiser
une réunion
avec l'ensemble
des
professionnels
sur un créneau
banalisé
-Pas de liste
formelle mais
des noms sont
donnés aux
parents qui en
ont besoin.
-Le réseau SENS
peut être une
ressource si
besoin
-Le médecin du
CAMSP est en
lien
mensuellement
par visio avec
les médecins
hospitaliers
prescripteurs
plus liens mails
très réguliers
-AS en lien avec
les services

EXPERTISE PROFESSIONNELLE	Développer une expertise pluridisciplinaire en matière de déficience sensorielle	Développer des compétences en matière d'accompagnement TND, déficiences sensorielles -Formation des RH + colloques, congrès... -Optimisation de la gestion des RH	2028	-Les moyens humains sont répartis en fonction des besoins et des compétences -Chaque professionnel bénéficie d'une séance régulière d'apprentissage de la LSF -Il existe au moins une formation commune par an -La réunion hebdomadaire institutionnelle est commune à l'ensemble des professionnels	-Moyens effectivement répartis en fonction des besoins et compétences -LSF cf au-dessus -Formation commune: formation autodéterminative en cours au niveau associatif. Colloque ACFO pour le DA pour toute l'équipe. Formation pour toute l'équipe DV prévue en 2025 sur TSA et DV -La réunion institutionnelle est commune
PARTENARIATS	Se constituer comme un lieu ressource et d'expertise sur le territoire	Consolider le développement de réseaux et partenariat sur le territoire -Développer le partenariat en interne des PEP (CTRDV, DITEP, SESSAD) -Devenir un lieu ressource en matière de déficiences sensorielles -Promouvoir le droit commun	2028	-Il existe des conventions avec le secteur hospitalier et les partenaires -Les professionnels participent régulièrement aux réunions du réseau régional TSA/DS et SARADV -Les orthoptistes qui travaillent dans le périmètre d'agrément du CAMSP sont régulièrement formés. -Des conventions avec les structures de la métropole aidante sont signées (répit, loisirs, CMPP...)	-Pas de convention -Deux professionnelles participent régulièrement aux réunions du réseau TSA-DS pour le DV et le DA peut intervenir en appui. -Formation ADPEP formation dispensée par une orthoptiste du CAMSP aux orthoptistes libérales -Liens avec les centres ressources et ERHR ARA -Organisation d'une soirée répit annuelle avec présence des partenaires, mises en lien.

-L'AS participe à la journée des aidants annuelle
-Question de la mission ressource et de son financement qui ne permet pas actuellement de dégager suffisamment de temps des professionnels (mission ressource faite au détriment des accompagnements et inversement).
Cercle de décision spécifique mis en œuvre au niveau associatif

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

La loi du 2 janvier 2002 a renouvelé l'action sociale et précisé la fonction des schémas régionaux d'organisation sociale et médico-sociale (SROSMS).

Elle a mis en place 7 outils dans le cadre de la première orientation en établissement :

LE LIVRET D'ACCUEIL :

Il est remis aux parents au moment de l'admission et régulièrement mis à jour.
Nous avons élaboré une version FALC en 2024.

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES :

Ce document est remis aux parents lors de l'admission. Il existe également en version FALC.

LE CONTRAT DE SEJOUR :

Un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est co-signé par les parents et la direction de l'Etablissement lors de l'admission.

UN CONCILIATEUR OU MEDiateur :

Les coordonnées de la personne qualifiée sont mentionnées dans le livret d'accueil transmis aux familles.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

Il a été validé par le bureau du Conseil d'Administration de l'association en janvier 2022. Il est remis aux parents lors de l'admission.

Il n'existe plus qu'un seul et unique règlement de fonctionnement pour l'ensemble du dispositif sensoriel.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE :

Il vient d'être réécrit et validé par le bureau associatif en avril 2024 pour la période 2024-2029.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Le CAMSP SENSORIEL n'a pas de conseil de la vie sociale. La temporalité de l'établissement qui intervient précocement, en phase de diagnostic, semble empêcher les parents dans leur engagement. Des tentatives régulières pour les mobiliser, n'ont pas abouti faute de candidatures.

Afin d'inscrire les parents dans la vie du CAMSP, nous les sollicitons régulièrement par des questionnaires, une boîte à idées dans la salle d'attente et proposons des matinées thématiques qui correspondent à leurs suggestions.

L'ORGANISATION INTERNE

REUNIONS INTERNES

Nous avons différents types de réunions tout au long de l'année et de la semaine.

- **Réunions régulières :**

Réunions hebdomadaires en équipe pluridisciplinaire les mardis et jeudis après-midi, en présence du médecin.

Préparation des projets des enfants, une synthèse par enfant et par an.

Réunions hebdomadaires de direction pour les CAMSP et pour le dispositif Sensoriel.

- **Réunions ponctuelles :**

- Réunion de dispositif : réunion d'information commune aux professionnels du S3AS, CAMSP et Réseau Sens. 2 réunions en 2024
- Matinée associative : en présence de l'ensemble des professionnels des PEP69 et des administrateurs ; organisée une fois par an (12/10/2024).
- Réunion droit d'expression des salariés : à leur demande, les salariés peuvent organiser un temps de réunion pour faire remonter leurs questions quant au fonctionnement du service. Il n'y a pas eu de demande en 2024
- Séminaire cadres : regroupant tous les cadres hiérarchiques de l'association, temps de travail. 2 journées en 2024
- Des groupes de travail pluridisciplinaire où chaque professionnel peut s'investir (démarche qualité, QVT, projet de dispositif / de service, préparation des temps familles, DUERP).

Typologie et nombre de réunions régulières 2024

Comités de pilotage (Qualité-QVCT-suivi projet-copils associatifs)	53
Entretiens professionnels	30
PIA	91 (46 DA et 45 DV)
Synthèses	147
Autres réunion enfants	375
ESS	32
Réunions de fonctionnement + Direction	347
Evaluation et démarche qualité	22
Partenaires	29

LA DEMARCHE QUALITE

AU NIVEAU ASSOCIATIF :

Lors du premier trimestre 2024, les PEP 69/ML se sont engagés à relancer une démarche qualité des accompagnements qui soit ambitieuse et éthique.

Cela s'est concrétisé par le recrutement d'un chargé de mission qualité commun à l'association pour accompagner les établissements et services dans l'animation de leur démarche qualité ainsi que la préparation des évaluations externes selon le référentiel HAS.

Aussi, les PEP 69/ML se sont équipés d'un outil de pilotage et gestion des risques « AGEVAL ». En cours de déploiement dans les établissements et services, il doit, entre autres, faciliter la centralisation des données et le pilotage des plans d'actions.

Sur le plan organisationnel, 3 COPIL Qualité ont été organisées afin de structurer la démarche qualité associative et harmoniser les pratiques transverses, et plus particulièrement celles en lien avec les critères impératifs du référentiel HAS.

Un blog qualité, centralisant les diverses ressources documentaires telles que les RBPP, les procédures et autres ressources, est mis à disposition de l'ensemble des salariés de l'association.

Sur le plan opérationnel, en 2024 une attention particulière a été apportée à l'actualisation des outils de la loi 2002.2 et à la démarche de prévention des risques de maltraitance et violence en institution et l'actualisation des plans de gestion de crise et de continuité d'activité. Tout en poursuivant l'accompagnement de ces thématiques, la question de l'expression et la participation des personnes accompagnées et leurs familles sera au cœur de la démarche qualité PEP 69/ML pour l'année 2025.

AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT :

L'ensemble de l'équipe s'est particulièrement mobilisée autour de la démarche d'autoévaluation afin de préparer la future évaluation externe.

La mise en place de plusieurs groupes de travail a permis cette élaboration.

- Le Copil qualité s'est réuni 7 fois en 2024 avec la mission de mettre en œuvre la démarche d'autoévaluation en lien avec le référent qualité associatif.
- Le Copil de suivi du projet d'établissement a tenu sa première réunion en fin d'année civile (cf chapitre projet d'établissement)
- Le Copil suivi du projet de dispositif s'est réuni une fois.
- Le Copil QVCT s'est réuni une fois.

Un plan d'action a été mis en place suite à l'auto évaluation portant sur les 18 critères impératifs :

PLAN D'ACTION EVALUATION EXTERNE CAMSP 2024			
Critères	Objectifs	Actions	Echéance
2.2.6	Faciliter l'accès aux documents sur le serveur commun	-Créer un groupe de travail pour organiser le serveur -Définir les règles de la gestion documentaire et les partager en équipe.	01-11-24 29-08-25
2.2.2	Renforcer l'accessibilité et la connaissance des outils de la loi 2002.2	-Réaliser sur l'année 2024/2025 une action de sensibilisation des professionnels aux droits et libertés de la personne accompagnée -Elaborer une version FALC et accessible du livret d'accueil de la personne accompagnée -Réaliser une version FALC et accessible du règlement de fonctionnement -Réaliser une version FALC et accessible de la charte des droits et libertés	31-12-2024
2.2.3	Renforcer l'accueil des stagiaires	-Créer un livret d'accueil des stagiaires avec les documents associés -Formaliser un parcours d'intégration des stagiaires	04-11-2024
3.11.2	Approfondir et harmoniser les connaissances sur les déclarations (IP, signalements).	-Etudier l'opportunité d'une formation sur la thématique -Formaliser le circuit de traitement et les accompagnements des professionnels sur le circuit du signalement (trame Guide URPEP) -Intégrer des outils sur la base des RBPP pour faciliter et objectiver l'analyse des situations complexes	Janvier 2025

		-Rappeler les éléments de droits sur l'obligation de signalement	
3.11.1	Définir, avec les professionnels une cartographie des risques de maltraitance et violence.	-Identifier les principaux risques de maltraitance et violence auxquels est exposé le CAMSP -Définir un plan d'action adapté permettant de minimiser la criticité des risques retenus	Février 2025
3.12.1	Formaliser et mettre en œuvre le circuit de recueil, d'analyse et traitement des plaintes & réclamations	-Mettre à disposition les différentes modalités du CAMSP pour recueillir les P&R -Mettre en œuvre (avec adaptation) la procédure Pep69/MI sur le circuit des plaintes et réclamations -Identifier la cellule d'analyse et de traitement des P&R -Créer un fichier d'archive des P&R (commun avec les EI) -Assurer la communication (livret d'accueil / règlement de fonctionnement / affichage en salle d'attente)	Janvier 2025
3.13.1	Mettre en œuvre la note de cadrage Pep69/ML sur le circuit de déclaration des événements indésirables	-Mettre en place les outils de déclarations (FEI) et la tenue du registre -Communiquer après des équipes sur le circuit de déclaration et le sens des EI -Déployer le comité d'analyse des FEI / Plaintes & Réclamations (Analyse + traitement)	Novembre 2024
3.14.2	Réaliser les exigences réglementaires liées au plan bleu	-Assurer une co-construction mesurée dans l'élaboration du plan bleu	Décembre 2024

-Assurer la communication à l'externe

-Intégrer à l'armoire de la trousse à pharmacie, le plan bleu en version papier + les kits de survie (radio, biscuits, eau etc...).

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Un évènement indésirable a fait l'objet d'une fiche de déclaration en 2024.
Il a été traité selon le protocole en vigueur dans l'établissement.

Typologie Evènements Indésirables (EI)	Nombre dont EIG	
EI liés à l'accompagnement des personnes	1	0
EI liés à des violences	0	0
EI liés à la sécurité / Blessures	0	0
EI liés à la logistique / Fournisseurs	0	0
EI liés à l'organisation de l'ESSMS / communication	0	0
EI liés à la sécurité des locaux et au matériel	0	0

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

FICHES CONCERNEES PAR LE CAMSP SENSORIEL		
Objectif stratégique	Actions	Bilan au 31/12/2024
Objectif 1.1 : Prévenir la chronicisation de l'accompagnement	Action 1.1.1 : Réaliser des bilans approfondis à partir des nomenclatures SERAFIN-PH pour toute personne ayant effectué une durée de séjour de 2 ans et promouvoir la mise en adéquation des prestations aux besoins définis dans le projet personnalisé	Les nomenclatures SERAFIN-PH sont utilisées dans la cotation des prestations effectuées au CAMSP et intégrées au logiciel de comptage de l'activité.
	Diffuser et permettre l'appropriation des nomenclatures SERAFIN-PH à l'ensemble des professionnels concernés	Les attentes des personnes sont recueillies systématiquement lors de l'admission et lors de la co-construction ou de l'évaluation du projet individualisé de l'enfant.
	Recueillir systématiquement les attentes des personnes concernées	

	Programmer annuellement les bilans sur chaque structure sous la responsabilité du directeur	
	Veiller à l'adéquation des prestations en lien avec le PP intégrés dans le SI	
Objectif 1.2 :Favoriser la mise en œuvre de la pair-aidance pour permettre à la personne d'être pair-aidante dans l'exercice de la citoyenneté	Action 1.2.1 : Reconnaître la personne accompagnée dans une intervention ou un rôle de pair aidance qui participe de l'exercice de la citoyenneté	La pair aidance est mise en pratique dans les nombreux groupes parents-enfants ou lors des groupes spécifiques entre parents
	Engager la réflexion de la pair-aidance au sein des CVS	
Objectif 1.6 : Intégrer des offres répit et relais	Action 1.6.1 : Proposer des actions de répit et relais pour les jeunes et les familles Déposer un projet auprès de l'ARS Développer des partenariats (en particulier avec les acteurs de droit commun) pour mettre en place des propositions de répit/relais Développer l'offre de baluchonnage Définir une enveloppe financière destinée aux familles sans solution ou avec solution partielle pour leur permettre de choisir leur solution de répit.	Deux soirées répit ont été organisées en 2024 par le Dispositif sensoriel avec présentation des structures existantes sur le territoire. 4 familles du CAMSP ont participé en mars 2024 et 5 familles en avril 2024.
Objectif 1.9 : Développer l'accessibilité, agir sur l'environnement par des interventions ressources de nos structures	Action 1.9.1 : Proposer une fonction ressources pour toutes nos structures Former les professionnels sur le concept de fonction ressource Développer une réflexion sur les connaissances et compétences spécifiques (en lien avec nomenclatures SERAFIN) Créer un cercle de décision thématique dédié Essaimer les compétences acquises et les rendre accessibles Développer ou renforcer les compétences des professionnels en ingénierie de formation	Le CAMSP demande à ses professionnels partis en formation de transmettre à l'équipe les connaissances acquises. La direction du CAMSP fait partie du cercle de décision « fonction ressource »
Objectif 1.10 : Développer le transfert de compétences de nos structures auprès des publics externes	Objectif 1.10 : Développer le transfert de compétences de nos structures auprès des publics externes	Le CAMSP organise annuellement des actions de sensibilisation pour les professionnels des crèches ou les enseignants qui accompagnent les enfants du CAMSP.

		Le CAMSP propose des formations au catalogue ADPEP formation
Objectif 1.11 : Renforcer le fonctionnement du dispositif sensoriel	Action 1.11.1 : Proposer un espace collectif à destination des jeunes et des familles présentant l'ensemble des ressources documentaires dans un lieu d'accompagnement et de pair aideance Rassembler l'ensemble de la documentation à destination des familles, des personnes accompagnées et des professionnels sur un seul site Développer une communication dédiée et accessible à destination des familles et des personnes concernées par une ou des déficience(s) sensorielle(s) Finalisation de la rédaction du projet de dispositif S3AS, CAMSP Réseau SENS avec fiches actions intégrant les autres structures DS de l'association	Il est prévu de proposer un projet conjoint CAMSP-S3AS-CTRDV fin 2025. Le projet de dispositif sensoriel a été finalisé en avril 2024 et validé par le conseil d'administration
Objectif 1.12 : Intégrer l'évaluation précoce auprès des 0-6 ans	Action 1.12.1 : Création d'une équipe mobile DV en EAJE	Action pas encore engagée
Objectif 1.13 : Adapter l'offre aux besoins de la population des jeunes enfants DA pour les accompagnements précoces	Action 1.13.1 : Augmenter la capacité d'accompagnement par le réseau Sens	Une nouvelle convention signée en 2024 avec l'ARS porte la file active de 51 à 70 enfants.
Objectif 2.1 : Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs tout en améliorant les pratiques professionnelles	Action 2.1.1 : Elaborer un plan d'actions pour renforcer la sécurité des usagers par la prévention et l'accompagnement des comportement-problèmes conforme à la RBPP	La procédure concernant le signalement des événements indésirables et des plaintes et réclamations a été revue.
Objectif 2.5 : Renforcer la démarche qualité interne	Action 2.5.1 : Création du poste de référent qualité Pilotage de la démarche d'évaluation et amélioration continue de la qualité / pilotage des évaluations externes Renforcer les actions de prévention de la maltraitance	La démarche d'évaluation interne et externe s'effectue avec le soutien du référent qualité.
Objectif 2.6 : Renforcer le fonctionnement des instances de participation (CVS, groupes de parole, etc...)	Action 2.6.1 : Renforcer au moins une modalité de participation par structure	Les parents sont sollicités pour participer à la vie de l'établissement par des questionnaires de satisfaction et sondages

Objectif 3.1 : Développer une politique des ressources humaines adaptée

Action 3.1.2 : Définir les orientations stratégiques en matière de « ressources humaines » dans le projet d'établissement
 Action 3.2.1 : Développer une démarche qualité de vie au travail et de prévention des risques psycho-sociaux
 Démarche transversale associative : mise en œuvre de l'action 5.4 du projet associatif (démarche RSO)

La direction du Dispositif sensoriel fait partie du cercle de décision QVCT associatif.

Le Dispositif sensoriel dispose d'un copil QVCT qui se réunit 3 fois par an.

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

ORGANISME	NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	PRECONISATIONS OUI/NON
DESAUTEL	Vérification des extincteurs+ BAES	30/01/24	NON
DESAUTEL	Vérification annuelle alarme incendie	14/02/24	Remplacement batterie
EXERCICE EVACUATION	Exercice d'évacuation incendie	03/03/2022	A faire en 2025
CROIX ROUGE	Formation recyclage SST	18/06/2024	A faire en 2026
VERITAS	Vérification des installations électriques porte piétonne + rideau métallique (2 visites / an)	09/01/24 03/07/24	NON
VERITAS (DA) DEKKRA (DV)	Vérification annuelle /quadriennale des installations électriques + Q18	03/07/2024 08/11/2024	NON
ARES	Maintenance porte piétonne automatique	11/07/2024	Moteur à changer
ARES	Maintenance rideau métallique	11/07/2024	NON
IMZA (DA) GEOCAPT (DV)	Maintenance VMC + climatisation	12/11/2024 11/04/2024	NON Changer isolement des tubes en 2025

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME

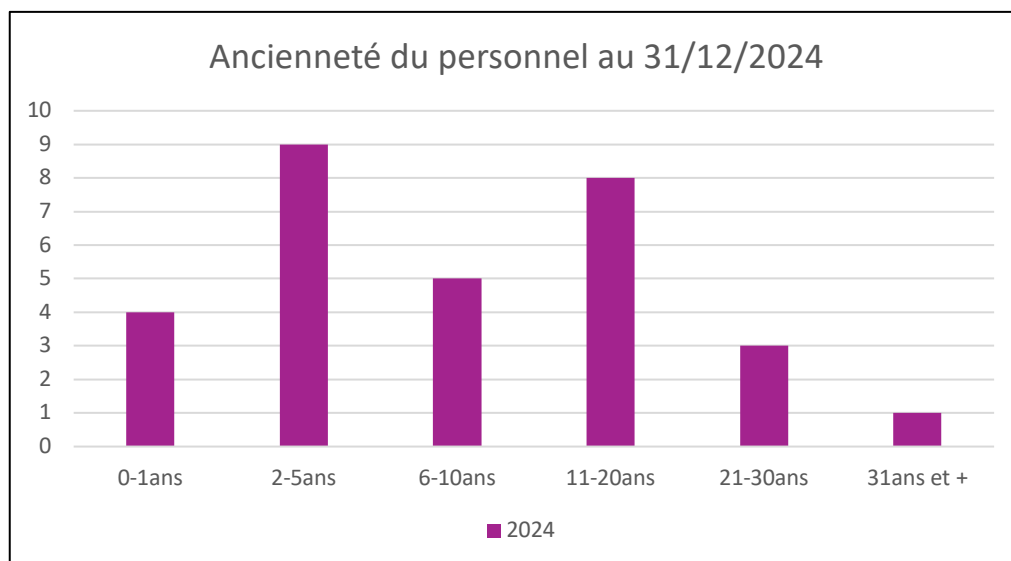
Au 31-12-2024, l'équipe se compose de 32 personnes pour 21,70 ETP :

- 18,35 ETP pour le CAMSP
- 3,357 ETP pour le RESEAU SENS

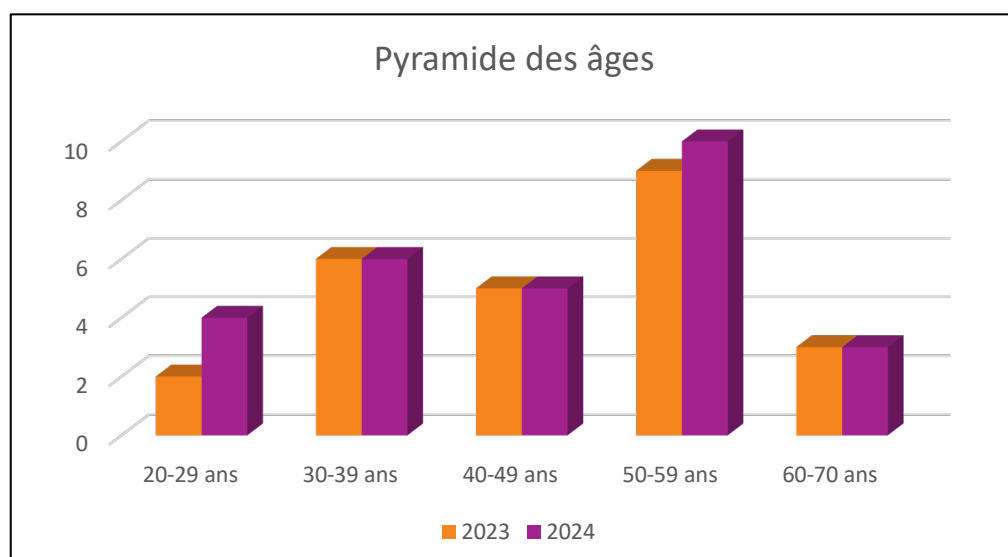
L'organigramme suivant prend en compte les personnels du CAMSP et du RESEAU SENS.

Types de professionnels	ETP budgétisé	Effectif au 31/12/2024	
		ETP	Nombre de personnes
Directeur de secteur	0,102		
Directeur de supervision	0,04	0,04	1
Directeur de dispositif	0,4	0,5	1
Adjoint de direction	1,1	1,5	2
Agent administratif	2	2	2
Fonctions support siège	0,19	0,19	2
Agent de service	0,85	0,85	1
Assistant de service social	1,31	1,31	2
Educateur spécialisé et EJE	3,80	3,80	3
Médecin neuropédiatre	0,60	0,60	1
Médecin ORL	0,10		
Médecin pédopsychiatre	0,10		
Psychomotricien	3,20	3,20	4
Orthoptiste	1,95	1,95	3
Orthophoniste	3,80	3,80	6
Psychologue	1,80	1,80	3
Médiateur en communication	0,35		
Total	21,692	21,04	31

ANCIENNETE DU PERSONNEL



PYRAMIDE DES AGES



MOBILITES, RECRUTEMENTS

Le CAMSP SENSORIEL garde globalement une équipe très stable.

Les professionnels sont très investis, au prix parfois d'un épuisement qui marque bien la complexité du travail quotidien.

Départs :

Psychomotricienne à 0,80 ETP en fin d'année civile (départ en retraite)

Directeur de dispositif à 0,102 (départ en retraite)

Arrivées :

Psychomotricienne à 0,80 ETP en CDI

Orthophoniste à 0,50 ETP (création de poste)

Nous ne parvenons pas à recruter sur le poste de médiateur en communication (0,35 ETP) pour lequel une très bonne connaissance de la LSF et de la culture sourde est demandée. Ce poste est vacant depuis de nombreux mois.

Les ETP éducatifs ne permettent pas un accompagnement suffisamment régulier dans les écoles depuis l'augmentation importante du nombre d'admissions d'enfants présentant une déficience visuelle. Cet aspect devra être interrogé en équipe afin d'envisager des réajustements de poste.

AJUSTEMENTS DE POSTES

Une dotation en mesures nouvelles dans le cadre des crédits nationaux CAMSP-CMPP a permis les augmentations de poste suivantes :

- Orthophoniste + 0,50 ETP
- Educatrice spécialisée + 0,20 ETP
- Assistante sociale + 0,20 ETP
- Psychologue + 0,10
- Adjoint de direction + 0,10

A part le poste d'orthophoniste qui a fait l'objet d'un recrutement externe, les autres postes ont été pourvus en interne.

Suite à une restructuration de l'organigramme de l'association en septembre 2024, les postes de directeur de secteur n'existent plus, ils ont été remplacé par un directeur de supervision, son adjoint, un responsable des locaux et un directeur du développement. Cette organisation est encore en construction fin 2024. L'ETP des adjoints de direction a pu être renforcé courant 2024 (passage d'1 ETP à 1,1 ETP). Cela reste encore insuffisant au regard du nombre d'enfants accompagnés.

ACTIONS DE FORMATION

DATES	FORMATIONS	PROFESSIONNELS	Durée
CIFA			
06 et 07/06 04 et 05/07 12 et 13/09 17 et 18/10 28 et 29/11	Institut de la parentalité <i>Attachement et parentalité</i>	Psychologue	70h00
19-20 /02 15-16-17 /04	Université Claude Bernard Lyon I <i>Les troubles de l'oralité alimentaire de l'enfant</i>	Orthophoniste	35h00
08 et 9/03/24	UNOV <i>Orthoptie et neuropsychologie: coopérer autour des TND</i>	Orthoptiste	14h00

BUDGET ETABLISSEMENT			
11 et 12/03	FISAF <i>Ecrire en Facile à Lire et à Comprendre -FALC</i>	Assistante sociale Educatrice	10h30
25 et 29/03 05 et 08/04 06/05	PEDAGOJ : <i>Les Troubles Neurovisuels chez l'enfant Niveau 2</i>	Médecin	26h00
04 et 05/04	CR Robert LAPLANE(Campus formation) "surdit� et troubles associ�s"	Psychomotricienne	14h00
14/05/24	PETIT <i>Salon de la petite enfance</i>	2 �ducatrices	6h00
18/06/24	Recyclage SST	secr�taire	7h00
7 et 8/10 26/11	FNO'Form <i>Am�liorer la relation de soin avec le patient</i>	Orthophoniste	16h00
E learning	Octopus <i>Interventions sensorielles: m�thodologie concr�te en s�ance au quotidien compl�ment des tests PEARSON 1et 2</i>	psychologue	
13 et 14/12/24	UNOV Paris <i>Orthoptie et neuropsychologie : coop�rer autour des TND</i>	Orthoptiste	14h00
FORMATIONS GRATUITES			
25,26,29/03	CRA <i>Intervention pr�coce aupr�s des enfants</i>	Educatrice	28h00
24/05	PEP69 : <i>Initiation � la DV approche th�orique</i>	Orthophoniste	7h00
08/04/24	PEP69 <i>Ma�triser les fonctions de base de Word, Excel</i>	Assistance sociale	7h00
12/04/24	<i>Salon de la petite enfance</i>	Educatrice	7h00
14/05/24	PEP69 <i>Formation DMP</i>	Secr�taire	3h00
16/05/24	CRA <i>TSA et les habilit�s sociales</i>	2 �ducatrices	21h
16 et 17/05	Conf�rence Yann Le Boss�	3 personnes	2h00

*Développer le pouvoir
d'agir*

20/06	AGORA DAZIBAO <i>l'intelligence collective</i>	Directrice	14h00
03/06	CRA <i>Autisme au sein des TND : Actualisation des connaissances pour une meilleure prise en charge.</i>	Médecin Orthophoniste	7h00
25/09/24	Croix Rouge <i>Formation sur les gestes qui sauvent</i>	Directrice	3h30
08 et 09/10 18/12	CRA <i>TSA : les comportements défis et leurs déterminants</i>	2 éducatrices	14h00
08 et 09/10	PEP69 <i>Initiation à la DV approche théorique</i>	Orthophoniste Psychomotricienne	14h00
08/10	CRA <i>Formation pour assistant/es des services sociaux : Accueil et accompagnement des personnes avec TSA et des familles</i>	Assistante sociale	7h00
Juin à novembre	GAPAS <i>Autodétermination</i>	10 personnes	10x14h00
21/10/24	Journée EMAS	3 personnes	7h00
2024-2025	OVE <i>Atelier LSF / SSEFS</i>	Orthophoniste Psychomotricienne	1h/hebdo

COLLOQUES ET SEMINAIRES

15 et 16/03	Colloque CRPPC	Psychologue	14h00
09/04	Ecole Rockefeller <i>Vulnérabilité de l'enfant. Repérer et signaler les maltraitements</i>	Assistante sociale	7h00
23/05/24	URIOPSS <i>Innover pour un avenir durable : décarbonnons l'activité des ESMS</i>	Directrice	7h00
04 et 05/10	GDR VERTIGE	Médecin Psychomotricienne	14h00
04 et 05/10	Université Lyon II <i>Re-animer bébé ?</i>	Psychologue	14h00
04/10/24	Journée d'étude INJS Paris :	Educatrice Psychomotricienne	14h00

*Naitre sourd et grandir
avec trouble
vestibulaire associé*

19 et 20/11	ACFOS	Equipe	14h00
29/11/24	ARIBA	Orthoptiste	7h00

FORMATIONS OU INTERVENTIONS DISPENSEES PAR DES PROFESSIONNELS DU CAMSP SENSORIEL

17/01 et 14/02/24	Equipe Plein Vent St Etienne 2 et 3/3 <i>Troubles vestibulaires des enfants sourds</i>	Psychomotricienne Educatrice	6h30
02/02 et 03/02 11/10/2024	ADPEP formation <i>Formations des orthoptistes libérales</i>	Orthoptiste	21h00
18 et 19/03	Colloque ACFOS <i>Troubles vestibulaires chez l'enfant sourd</i>	Psychomotricienne	1 intervention
27/03/24	ADPEP Formation <i>Situation favorable et prérequis aux déplacements du très jeune enfant DV</i>	Psychomotricienne Educatrice	14h00
15 et 16/04	ISTR <i>Intervention auprès des étudiants psychomot</i>	Psychomotricienne	6h00
21/06	CRA groupe régional CAMSP <i>Intervention déficiences sensorielles</i>	Equipe	2h00
10/09/24	Mardis de pédiatrie ORL	Médecin Psychomotriciennes	7h00
15/10/24	Sensi enseignants DA	Equipe DA	3h30
Février, novembre décembre	Formation médiatteam	secrétaire	3x1h
04 et 05/10	Colloque GDR VERTIGE	Psychomotricienne	1 intervention
18/10/24	Sensi professionnels EAJE	Equipe DA	3h30
novembre	Colloque ACFOS	Orthophoniste	1 intervention

CNR

2024-2025	ENSEIS <i>Coordination de parcours</i>	Educatrice	28h00
2024-2025	VISUEL <i>LSF</i>	13 personnes	13x30h

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025

Evaluation externe

Elle se tiendra les 13 et 14 mai 2025.

Elle nécessite une importante mobilisation de l'ensemble de l'équipe pour l'appropriation du nouveau référentiel.

Plusieurs temps de travail sont prévus en début d'année 2025.

Travaux de rénovation

Les locaux du CAMSP nécessitent quelques travaux de rénovation.

Il s'agit également de repenser l'espace afin de sécuriser les entrées et sorties mais aussi libérer quelques mètres carrés pour créer une salle d'orthophonie supplémentaire.

L'obtention d'un CNR de 200 000 euros va nous permettre de faire des travaux pendant la période de fermeture estivale :

- Sécurisation des entrées et sorties de l'établissement
- Isolation phonique du bureau médical
- Mise en place d'un éclairage modulable dans le couloir de la partie DV
- Réfection des blocs sanitaires (éclairage et faïences)
- Mise en place de nouveaux stores occultant aux fenêtres
- Redistribution des pièces :
 - Optimisation de la surface des deux secrétariats
 - Création d'une salle d'orthophonie supplémentaire

Projet espace culturel

Le plan d'action du projet du dispositif sensoriel prévoit à terme un rapprochement avec le CTRDV.

Dans ce cadre, nous aimerions proposer un espace commun regroupant les ressources de l'ensemble des établissements destinés à l'accompagnement des personnes déficientes sensorielles, qu'il s'agisse de la bibliothèque, des vidéos mais aussi des outils techniques.

Cet espace ressource concernerait autant les parents que les professionnels et pourrait également proposer une salle d'activité ou de rencontre.

L'élaboration de ce projet est prévue courant 2025.

Poursuite du projet Eval DV

Le CAMSP poursuit son engagement dans ce projet. La psychologue du CAMSP est active au sein du réseau régional TSA/Déficiences sensorielles qui rassemble l'ensemble des parties prenantes.

Les étudiants en psychologie accueillis au CAMSP sont également engagés dans ce projet.

Organisation d'une matinée parents/professionnels autour de l'autodétermination et du pouvoir d'agir

L'autodétermination et le pouvoir d'agir sont des éléments centraux du projet associatif. Ces notions sont reprises dans le projet de dispositif et dans le projet du CAMSP et largement mises en avant dans les critères d'évaluation.

Si les formations suivies par les professionnels sur cette thématique suscitent réflexion, évolution des postures et des pratiques, les principes de co construction restent encore à développer. En parallèle, les parents ne s'autorisent pas toujours à donner leur avis, se mobilisent peu et ne participent pas à la vie de l'établissement.

Le comité de pilotage du projet de dispositif, en lien avec une des fiche action, propose de co-organiser avec des parents volontaires une soirée autour de cette thématique, afin d'inviter les participants à réfléchir ensemble aux leviers qui pourraient aller dans le sens du développement du pouvoir d'agir pour que chacun, tant parent que professionnel, soit réellement acteur de son parcours.

Un groupe de travail parents/professionnels, dédié à cette organisation se mettra en place en fin d'année scolaire 2024 pour une date en 2025.

LISTE DES REDACTEURS

Emmanuelle CORNILLON, Directrice du Dispositif sensoriel.

Virginie LAINE, Assistante de Direction

Elsa DUMOT, Adjointe de Direction

Florence RAVAT, Adjointe de Direction